

des grandes puissances et grâce surtout à l'intervention du baron de BRUNNOW, ambassadeur de Russie, ils eurent la satisfaction — plus tard — de voir la Conférence tenir compte de certaines de leurs doléances. (18) Aussi le Conseil communal, en sa séance du 17. 5. 1867 fut-il de nouveau unanime pour exprimer ses remerciements à ses trois délégués.

De nouvelles difficultés surgirent, cette fois-ci avec le gouvernement luxembourgeois dit « des barons », qui s'obstinait à éconduire la Ville dans l'affaire compliquée des dédommagements. Une commission spéciale — à laquelle appartenait de nouveau Aschman — élaborera le 24 octobre un mémoire bien documenté dans lequel la Ville demande entre autres l'abolition de l'octroi et l'incorporation des quartiers de Limpertsberg et de la gare. Le gouvernement TORNACO répondit le 13 novembre suivant, en rejetant presque toutes les propositions de la Ville. Ladite Commission riposta par un rapport daté du 13. 1. 1868, renforcé par le pamphlet qu'Aschman lança le lendemain sous le pseudonyme non équivoque de « A.- un conseiller communal » et avec le titre de « *La Ville de Luxembourg après le Traité de Londres* » (chez Schroell). (19)

Heureusement l'affaire fut portée devant l'Assemblée des Etats qui, par 19 voix contre 5, vota le 16. 5. 1868 une loi donnant en grande partie satisfaction à la Ville. (20)

L'activité d'Aschman dans l'intérêt de ses concitoyens est encore marquée par ces quelques articles publiés au « *Luxemburger Wort* » : « *Communication, adressée au Conseil communal de Luxembourg, sur l'eau potable de la Ville* (1874, N° 297). Traduction allemande (N° 300). — Réponse aux observations faites par M. le docteur SCHMIT au sujet de cette communication (N° 302) ».

#### b) A la Chambre des députés

Elu en 1853 comme représentant de la Ville de Luxembourg, réélu en 1854 après la dissolution de la Chambre, Aschman combattit du côté des constitutionnalistes, contre les hommes du « coup d'Etat ». Mais ceux-ci lui faisant trop sentir leur rancune, il renonça à son mandat que ses électeurs venaient de lui renouveler pour la troisième fois le 20. 8. 1857. (21) Il ne rentra à la Chambre que le 15. 9. 1875, en obtenant aux élections 268 voix sur 330 votants. (22)

Voici ce que l'on peut rapporter sur son activité parlementaire.

Lorsqu'il s'agit de voter le projet de loi concernant le renouvellement du Traité d'accession à l'Union douanière, une vive discussion s'engagea aux séances du 7. 1. 1854 à propos du rapport de la section centrale dans lequel était exprimé le regret « que le gouvernement n'avait pas assez tenu compte des droits de souveraineté du Grand-Duché ». Après avoir entendu les explications du ministre d'Etat M. SIMONS et des administrateurs généraux V. JURION et E. SERVAIS,